



agreste

La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

MÉMENTO 2024



MAYOTTE

Juillet 2025



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

STATISTIQUE
PUBLIQUE

MOT DU DIRECTEUR

Ce mémento rassemble les principales données statistiques produites par les services de la DAAF de Mayotte.

Élaboré par le Service de l'Information Statistique et Économique (SISE), il propose une vision synthétique et structurée de l'agriculture, de l'alimentation et d'autres domaines connexes suivis par la direction.

Ce mémento vise à offrir un outil de référence pour le territoire, à destination des acteurs locaux, professionnels, des partenaires institutionnels et du grand public.

Il couvre une année 2024 marquée, en toute fin de période, par le passage du cyclone Chido.

Toute suggestion d'amélioration sera la bienvenue.

Je vous souhaite une excellente lecture !

Le Directeur de la DAAF de Mayotte

Bastien CHALAGIRAUD





L'ESSENTIEL SUR



-  LES DONNÉES GÉNÉRALES
ET MÉTÉOROLOGIQUES Page 4
-  LES EXPLOITATIONS
AGRICOLLES Page 5
-  LES PRODUCTIONS
VÉGÉTALES Page 12
-  LES PRODUCTIONS
ANIMALES Page 13
-  LES IMPORTATIONS AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES Page 15
-  L'ÉVOLUTION DES PRIX
DES PRODUITS LOCAUX Page 24
-  LE CONTRÔLE SANITAIRE
ANIMAL ET VÉGÉTAL Page 26
-  L'ENSEIGNEMENT ET
L'INSTALLATION EN AGRICULTURE Page 29
-  LES ACTIONS EN FAVEUR
L'AGRICULTURE Page 32
-  LE RÉFÉRENTIEL HYDROGÉOLOGIQUE
DE MAYOTTE Page 41

LES DONNÉES GÉNÉRALES ET MÉTÉOROLOGIQUES

Les données générales



321 000

La population de Mayotte
au 1^{er} janvier 2024



2 900 millions

Le montant du PIB à
Mayotte en 2021



9 978

Le montant du PIB par
habitant en 2021



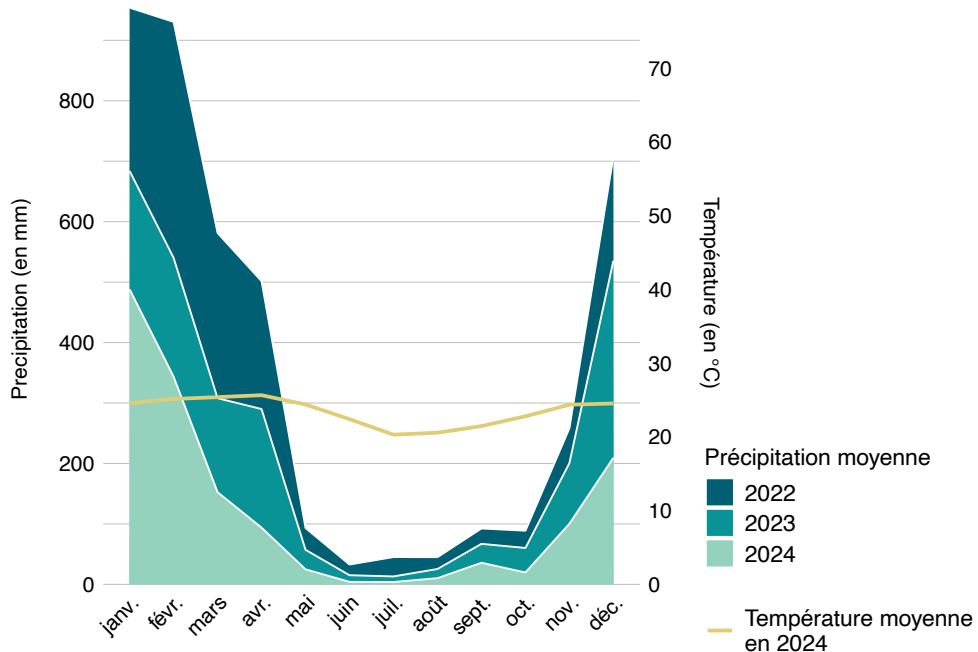
3 140

Le niveau de vie médian
des mahorais en 2018

Source : INSEE Mayotte.

Les variations de la pluviométrie

Et de la température

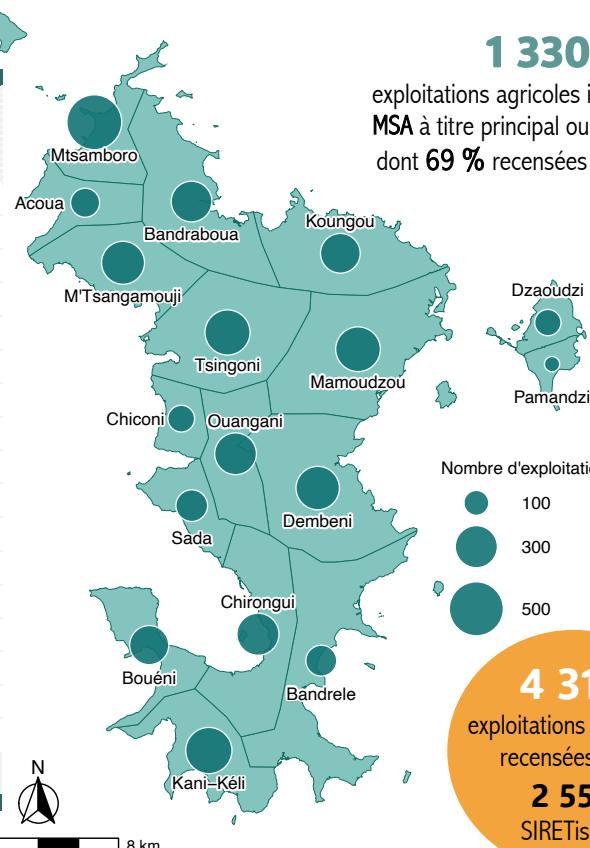


Source : Météo France.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les exploitations agricoles sont inégalement réparties sur le territoire mahorais

Commune	Nombre d'exploitations
Acoua	138
Bandraboua	279
Bandréle	157
Bouéni	257
Chiconi	116
Chirongui	299
Dembeni	319
Dzaoudzi	112
Kani-Kéli	363
Koungou	265
Mamoudzou	339
Mtsamboro	516
M'Tsangamouji	312
Ouangani	294
Pamandzi	35
Sada	166
Tsingoni	345
Total	4 312



L'agriculture mahoraise repose sur un grand nombre de petites exploitations

Selon le recensement agricole 2020, Mayotte compte 4 312 exploitations. Plus d'un tiers (36 %) sont concentrées dans seulement quatre communes : **Mtsamboro**, **Kani-Kéli**, **Tsingoni** et **Mamoudzou**, qui se distinguent comme les principaux pôles agricoles du département en nombre d'exploitations.

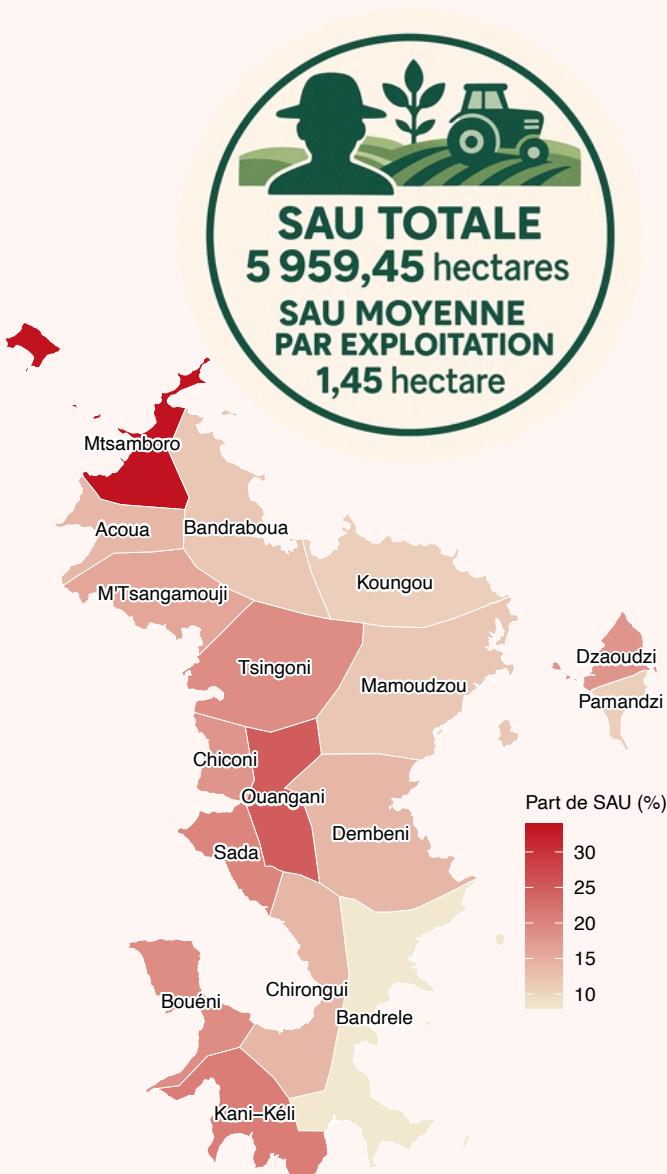
À Mayotte, l'agriculture reste de petite dimension : une exploitation couvre en moyenne 1,45 hectares, et près de **huit sur dix*** sont considérées comme des micro-exploitations.

Elle repose essentiellement sur des structures familiales, peu mécanisées, avec une production principalement destinée à l'autoconsommation.

* Une formulation antérieure laissait entendre que les micro-exploitations représentaient 79 % de la superficie agricole. Il s'agit en réalité de leur part dans le nombre total d'exploitations.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les surfaces en agriculture occupent le territoire de manière inégale



La SAU couvre 16 % du territoire mahorais, avec de fortes disparités locales.

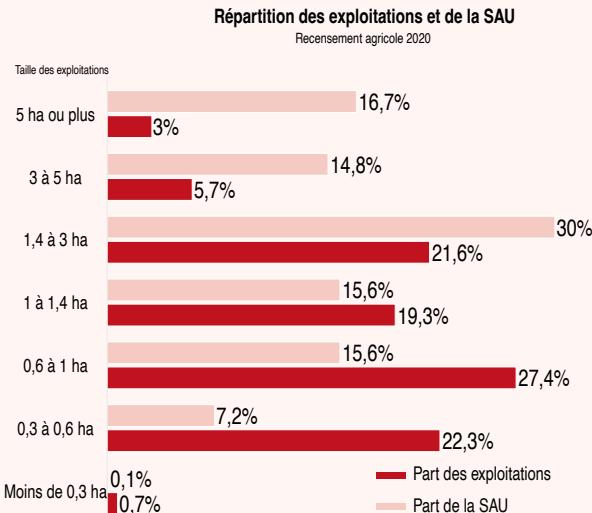
En 2020, la Surface Agricole Utilisée à Mayotte couvrait 5 960 hectares, soit 16 % de la superficie totale de l'île. Une proportion qui connaît de fortes variations d'une commune à l'autre, certaines laissant une place bien plus importante à l'agriculture.

C'est le cas à Mtsamboro, où plus d'un tiers du territoire communal est dédié à cette activité (34,2 %), ou encore à Ouangani, où cette part atteint près d'un quart de la surface (24,9 %). Kani-Kéli, Bouéni, Tsingoni et Sada présentent également des taux supérieurs à 19 %.

Dans les communes plus urbanisées, l'agriculture occupe une place beaucoup plus restreinte. À Bandrele, elle représente à peine 8 % de la surface communale. Pamandzi, Kougou, Mamoudzou ou encore Bandraboua se situent toutes sous les 13 %.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'agriculture mahoraise s'organise principalement autour de petites exploitations, dont l'orientation dominante concerne les cultures fruitières



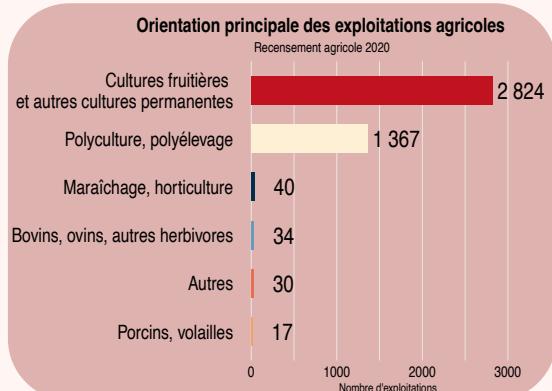
Les exploitations de 3 ha ou plus, très minoritaires, mobilisent presque autant de SAU que celles de moins de 1,4 ha, pourtant bien plus nombreuses

Si les petites structures dominent numériquement, la répartition des terres révèle un contraste marqué. Près de 70 % des exploitations font moins de 1,4 hectares, mais elles ne mobilisent qu'environ 40 % de la SAU. À l'inverse, les exploitations de 3 hectares ou plus, peu nombreuses (à peine 9 % du total), concentrent à elles seules plus de 30 % de la SAU.

La majorité des exploitations se consacrent aux cultures fruitières

À Mayotte, la plupart des exploitations agricoles sont tournées vers les cultures fruitières et les autres cultures permanentes, qui concentrent près des deux tiers des exploitations recensées. La polyculture-élevage est la seconde spéculation conduite par 1 370 exploitations (soit 32 %).

Les autres orientations sont très minoritaires, chacune comptant moins de 50 exploitations. L'agriculture mahoraise reste donc très centrée sur les cultures fruitières, souvent associées à une production vivrière.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'organisation de l'emploi façonne l'agriculture mahoraise

EMPLOI AGRICOLE



Le travail agricole à Mayotte implique beaucoup d'actifs, mais reste largement partiel

En 2020, la main-d'œuvre agricole à Mayotte compte près de 12 834 personnes impliquées, tous statuts confondus. Mais ce chiffre cache une réelle mosaique de réalités lorsque l'on s'intéresse au volume de travail en équivalents temps plein (ETP) : on tombe à 6 255 ETP, soit moins de la moitié du total brut. Cet écart important illustre la forte prédominance du travail à temps partiel dans le modèle agricole local.

L'activité repose en grande partie sur une main-d'œuvre permanente, qui assure près de 90 % de ce volume. Les chefs d'exploitation en constituent le socle, avec 4 319 actifs représentant à eux seuls 47 % des ETP.

La dimension familiale de l'agriculture reste présente, bien que modeste : seuls 6 coexploitants familiaux sont recensés, et 2 079 membres de la famille participent au travail permanent (966 ETP, soit 15 %), soit une contribution notable, mais non majoritaire.

Parmi les actifs permanents, 2 674 sont des salariés extérieurs au cercle familial, pour un total estimé à 1 750 ETP (28 %). Leur présence significative laisse entrevoir une forme de professionnalisation du secteur, même si les emplois restent en grande partie caractérisés par la précarité ou l'absence de cadre formel.

La main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle demeure numériquement importante (3 762

personnes), mais n'apporte qu'une contribution limitée en volume de travail, avec seulement 10 % des ETP. La structure des exploitations, souvent peu mécanisées, conduit à un recours ponctuel à ces renforts pour des tâches spécifiques.

	2020	
	Nombre d'actifs	Volume de travail (ETP ¹)
Chefs d'exploitations et coexploitants	4 319	2 862
<i>dont coexploitants familiaux</i>	6	3
Membres de la famille travaillant de manière permanente	2 079	966
Salariés permanents non familiaux	2 674	1 750
Main-d'œuvre permanente totale	9 072	5 578
Main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle	3 762	650
Main-d'œuvre totale*	12 834	6 255

*Hors prestations de service (ETA, CUMA, autres).
¹Équivalent-temps-plein.
Source : Agreste – recensement agricole 2020.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le recours à la main-d'œuvre varie selon les productions agricoles

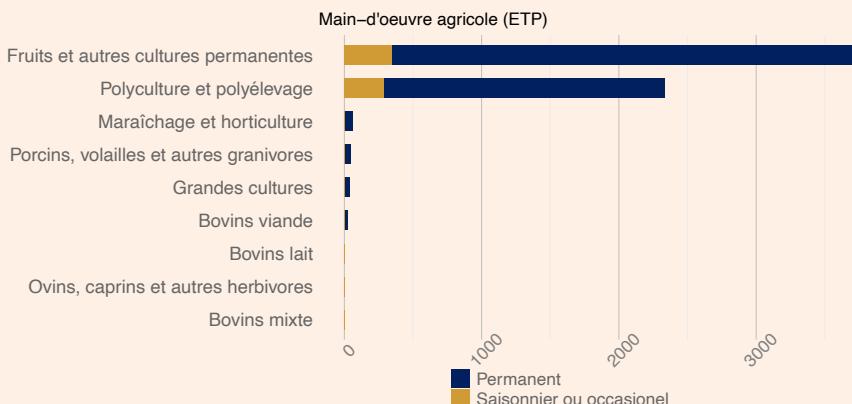
La répartition de la main-d'œuvre agricole légale varie fortement selon les types d'exploitation à Mayotte. Deux orientations concentrent l'essentiel de la main-d'œuvre mobilisée : les exploitations de fruits et autres cultures permanentes, ainsi que celles en polyculture et polyélevage.

Ces systèmes, très répandus sur l'île, reposent principalement sur une main-d'œuvre permanente, le plus souvent familiale. À l'inverse, les exploitations spécialisées dans l'élevage de volailles et d'autres granivores, nettement moins nombreuses, mobilisent davantage de main-

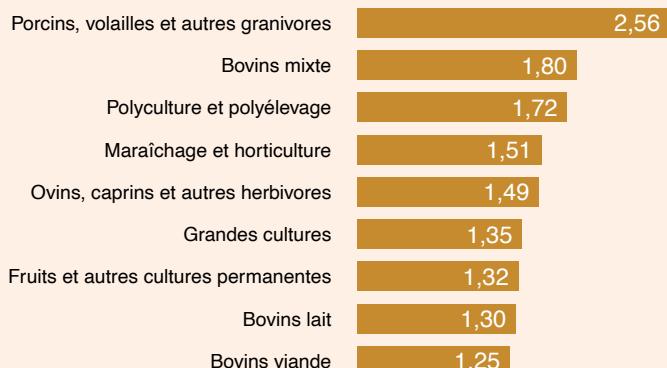
d'œuvre par exploitation.

Avec 2,6 équivalents temps plein (ETP) en moyenne, les élevages avicoles sont de loin les plus consommateurs de temps de travail. À titre de comparaison, les exploitations fruitières n'en mobilisent que 1,3. Cette surconsommation s'explique par les besoins quotidiens en alimentation, en soins aux animaux, en entretien des bâtiments et en surveillance.

Le recours à une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle reste marginal à l'échelle de l'île, limité à quelques systèmes plus diversifiés.



ETP moyen par exploitation



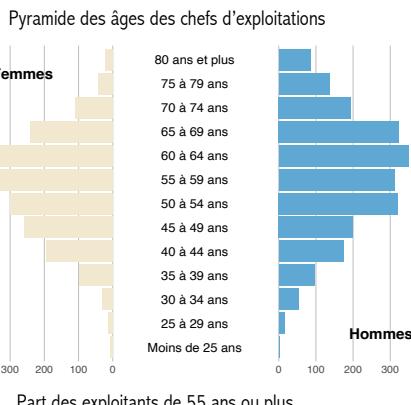
L'élevage avicole :
le plus mobilisateur de
main-d'œuvre
(**2,6 ETP** par ferme)

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

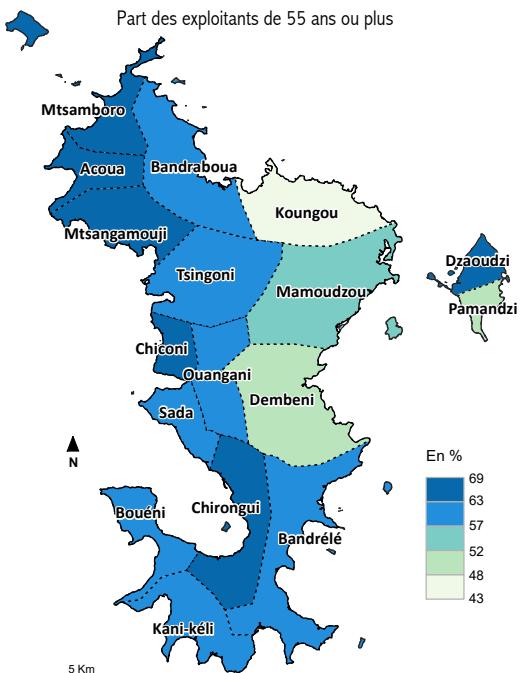
L'agriculture locale se heurte au défi du renouvellement générationnel

Le secteur vieillit et peine à attirer une nouvelle génération

L'agriculture mahoraise repose aujourd'hui sur une population d'exploitants majoritairement vieillissante. En 2020, l'âge médian et moyen des chefs d'exploitation s'élève à 57 ans, et 59 % d'entre eux sont âgés de 55 ans ou plus.



Part des exploitants de 55 ans ou plus



la transmission des exploitations reste peu structurée et où l'installation des jeunes demeure marginale.

La pyramide des âges en apporte une lecture précise : les classes de 50 à 69 ans sont largement majoritaires, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La relève générationnelle reste timide : les moins de 35 ans ne constituent qu'une fraction marginale (3 %) de l'ensemble des chefs d'exploitation.

Par ailleurs, une légère surreprésentation féminine est observée entre 45 et 64 ans, mais au-delà de 65 ans, ce sont majoritairement des hommes qui poursuivent l'activité agricole, entraînant une sous-représentation croissante des femmes parmi les exploitants les plus âgés.

De façon plus générale, les femmes jouent un rôle essentiel dans l'agriculture locale. Elles représentent près de 48 % des chefs d'exploitation, un chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale (26 %) et comparable à celui de la Guyane (52 %).

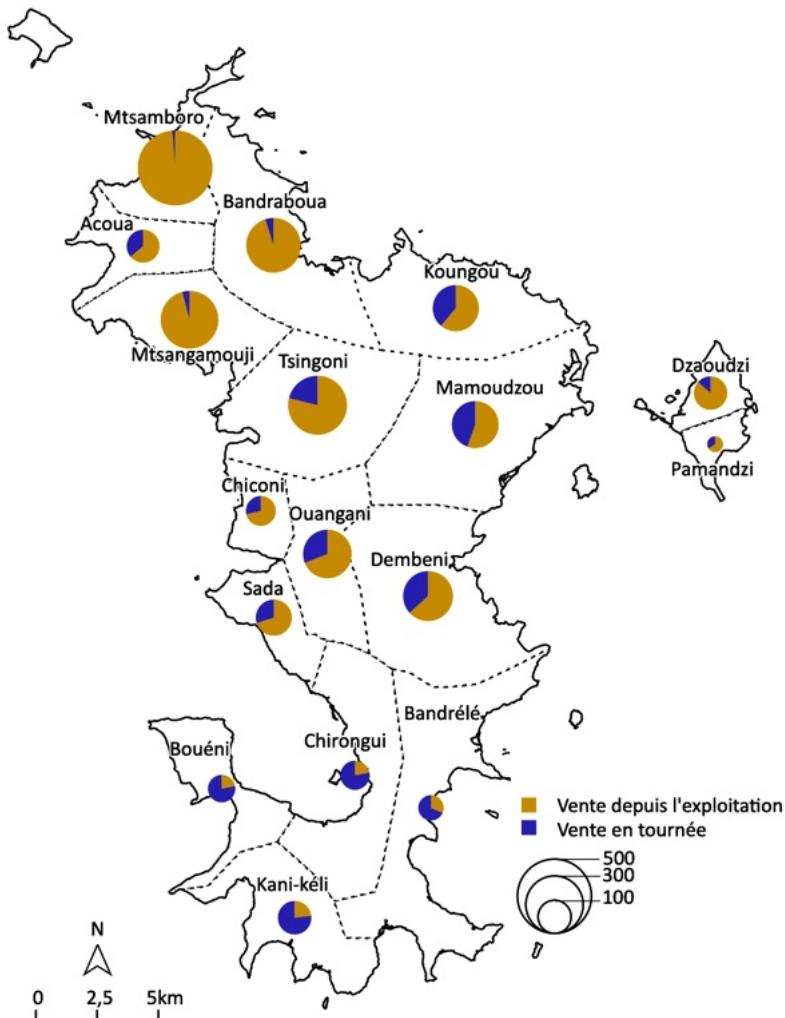
Sur le plan territorial, des écarts notables apparaissent. Le vieillissement est plus accentué dans l'Ouest et le Sud de l'île, en particulier à Acoua, Mtsamboro, M'Tsangamouji ou encore Chirongui, où plus des deux tiers des chefs d'exploitation ont 55 ans ou plus.

À l'inverse, certaines communes de l'Est et du centre, comme Koungou, Pamandzi ou Dembeni, présentent des proportions plus faibles de dirigeants âgés, parfois inférieures à 50 %, ce qui suggère une population agricole légèrement plus jeune dans ces secteurs, généralement plus urbanisés ou situés en périphérie des principaux centres économiques.

Un tel profil démographique interroge sur la capacité de l'agriculture à se renouveler, dans un contexte où

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les agriculteurs vendent principalement en circuit court



Près d'un agriculteur sur deux vend en circuit court

À Mayotte, le circuit court est le mode de commercialisation le plus répandu : 99 % des exploitations y ont recours. La vente directe depuis l'exploitation représente à elle seule 46 % des

pratiques. Ce mode est particulièrement fréquent dans les communes du centre et du nord de l'île. En revanche, celles du sud privilégient davantage la vente en tournée.

LES PODUCTIONS VÉGÉTALES



Les cultures vivrières concentrent l'essentiel de la surface agricole utilisée

À Mayotte, les fruits et les tubercules dominent la production agricole, même si d'autres cultures y trouvent aussi leur place. Il s'agit principalement de cultures vivrières, destinées à la consommation locale.

Les cultures fruitières occupent la majorité de la surface agricole, avec 3 811 hectares, soit environ 64 % de la SAU, répartis sur 4 267 exploitations. La banane reste la culture principale (2 237 ha

pour 4 130 exploitations), suivie de l'ananas, de la noix de coco, de l'orange, de la papaye et du citron. Les tubercules constituent également un pilier de l'agriculture locale, totalisant 1 322 hectares (22 % de la SAU). Ils sont cultivés sur 3 924 exploitations, avec une nette prépondérance du taro, du madère, de la dachine et du songe (1 252 ha à eux seuls).

Cultures	Nombre d'exploitations	Surface en hectares
Céréales	45	7
Oléagineux	s	s
Protéagineux	117	41
Plantes à fibres	s	s
Plantes industrielles diverse	s	s
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum	1096	230
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	994	143
Cultures fourragères et surfaces toujours en herbe ¹	1385	381
Tubercules dont <ul style="list-style-type: none">• taros, madères, dachines et songes	3 858	1 252
Cultures fruitières dont <ul style="list-style-type: none">• bananes fruits (marché local)• ananas• noix de coco• oranger• papayes• citronniers, combavas	4 130	2 237
Fleurs et plantes ornementales	8	9
Autres cultures permanentes ²	14	9
Autres surfaces ³	8	4

¹plantes sarclées fourragères, légumineuses fourragères annuelles pures (hors luzerne) ou en mélange (y.c. avec des céréales), céréales fourragères, prairies permanentes productives et peu productives.

²pépinière ornementale, forestière et fruitière et autres cultures permanentes.

³achères, semences destinées à la vente, jardins et vergers familiaux.

Champs : Mayotte, hors structure gérant les paages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

s : Secret statistique.

LES PRODUCTIONS ANIMALES



L'effectif des cheptels

Cheptel	Nombre d'exploitations	Cheptel (têtes)
Total bovins	1 125	9 271
• Vaches laitières	50	382
• Vaches nourrices	1 032	3 974
Total ovins	73	552
• Brebis mères laitières	10	31
• Brebis mères allaitantes	47	225
Total caprins	271	2 471
• Chèvres	207	1471
Total porcins	s	s
Total équidés	s	s
Total Lapines mères	s	s
Total apiculture (ruches)	4	41

Champs : Mayotte, hors structure gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

s : Secret statistique.

_ : Pas de données.

La production de viandes de volaille



	Poids en tonne
2022	358
2023	533
2024	705

Source : DAAF Mayotte.

La production de lait de vache (en hl)

2022	2023	2024
23 000	26 450	26 780

Source : DAAF Mayotte.

La production d'œufs (en millier)

	2022	2023	2024
Œuf de consommation	17 420	20 033	20 033
Œuf à couver	122	140	140

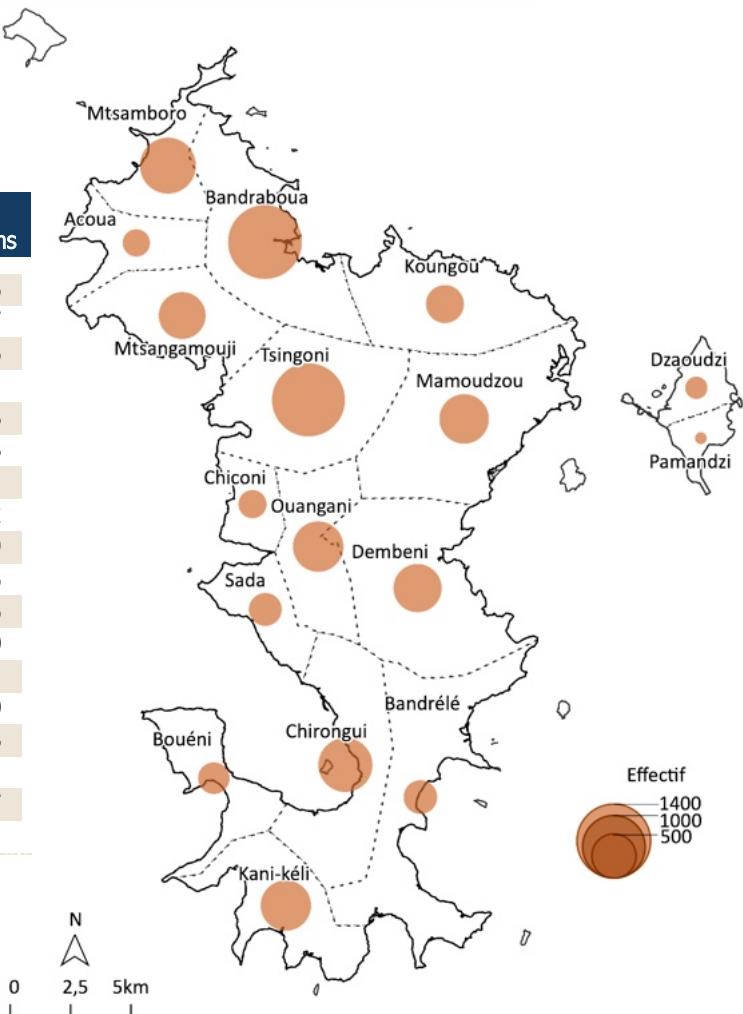
Source : DAAF Mayotte.

LES PRODUCTIONS ANIMALES

L'effectif des bovins

En 2020, le recensement agricole a dénombré au total 1 125 élevages de bovins qui comptabilisent au total 9 271 têtes. La majorité de l'élevage se situe dans les communes de Bandraboua (15%) et Tsingoni (14%).

Communes	Nombre d'exploitations
Acoua	196
Bandraboua	1 407
Bandrélé	296
Bouéni	261
Chiconi	208
Chirongui	758
Dembéni	603
Dzaoudzi	132
Kani-Kéli	659
Koungou	376
Mamoudzou	636
Mtsamboro	810
Mtsangamouji	571
Ouangani	660
Pamandzi	38
Sada	283
Tsingoni	1 377
Total	9 271

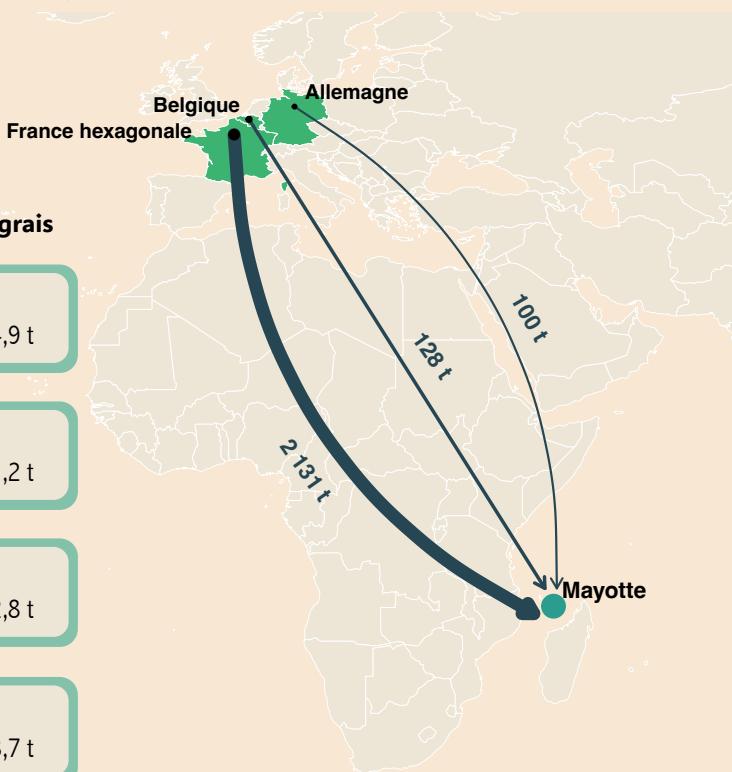


Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

LES IMPORTATIONS AGRICOLES



En 2024, 92,6 % des engrais importés sont azotés, majoritairement en provenance de France hexagonale



Source : Douanes – Nomenclature SH 31, traitement DAAF Mayotte.

LES IMPORTATIONS AGRICOLES

Le marché du riz reste très volatil

Les quantités de riz importées fluctuent fortement depuis la crise sanitaire

Au cours de la dernière décennie, les importations de riz ont connu une hausse significative de 29,2 %, pour s'établir à 23 237 tonnes en 2024, contre 17 984 tonnes en 2014.

En 2015, les tonnages reçus s'élèvent à 20 718 tonnes, soit une augmentation de 15,2 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est suivie, en 2016, d'une légère baisse de 3,1 %, puis d'une nette reprise en 2017 (+9,2 %).

En 2018, les volumes repartent à la baisse (-7,4 %), dans un climat social tendu, notamment

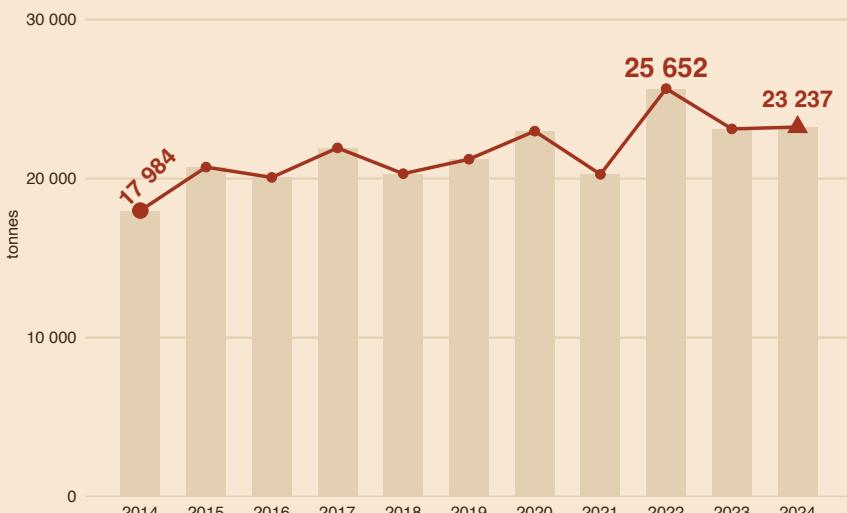
en raison des mouvements sociaux du premier trimestre.

L'année 2019 marque une reprise modérée (+4,5 %), suivie en 2020 d'une accélération (+8,3 %), permettant de franchir pour la première fois le seuil des 22 000 tonnes.

En 2021, les importations enregistrent leur plus fort repli sur la période (-11,8 %), avant de bondir en 2022 (+26,6 %), année qui constitue un pic décennal avec 25 652 tonnes de riz importées. La tendance s'inverse de nouveau en 2023 (-9,9 %), avant un léger redressement de 0,5 % en 2024, pour un total de 23 237 tonnes.

La tendance générale affiche ainsi un profil en dents de scie, avec une forte irrégularité depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19.

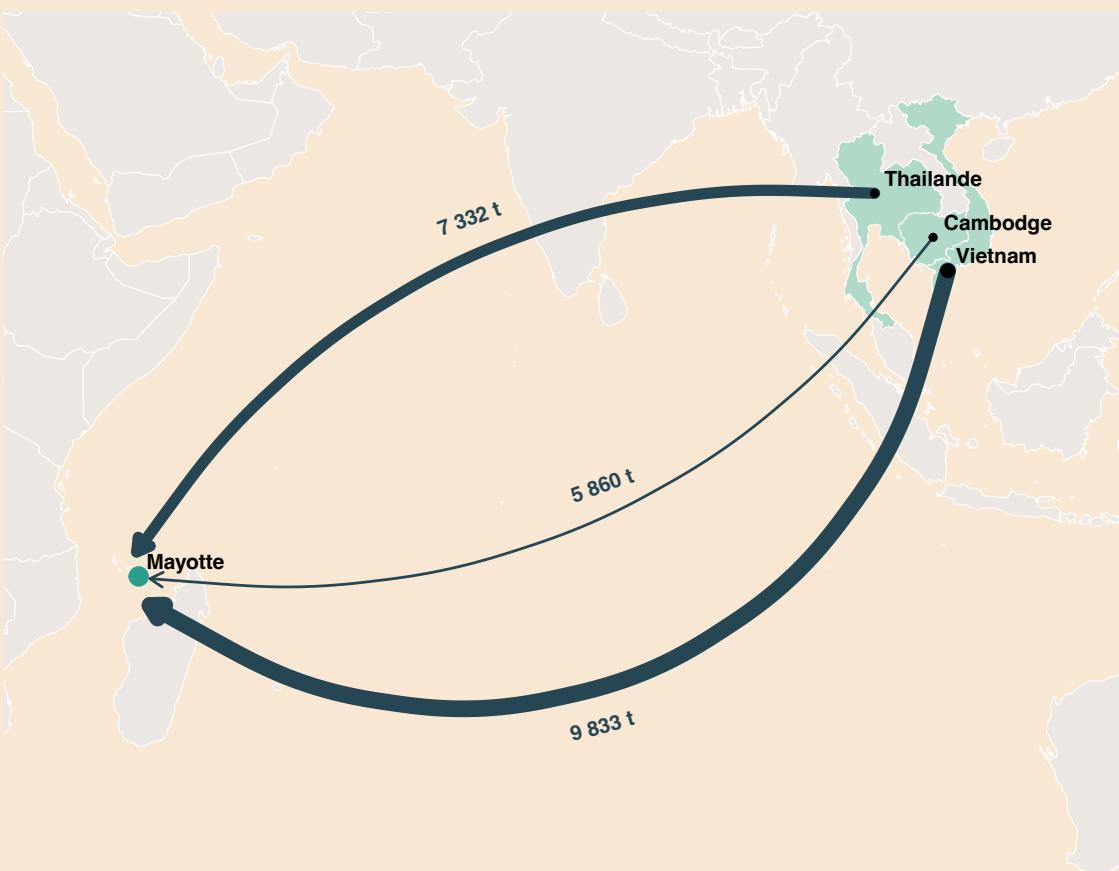
2024 marque un ralentissement des fluctuations



Source : Douanes – Nomenclature SH 1006, traitement DAAF Mayotte.

LES IMPORTATIONS AGRICOLES

99 % du riz importé provient d'Asie du Sud-Est



Le Vietnam fournit plus de 40 %
du riz importé à Mayotte

En 2024, Mayotte continue d'importer l'essentiel de son riz depuis l'Asie du Sud-Est. Le Vietnam reste en tête avec 9 833 tonnes, soit 42,3 % des volumes, en légère baisse par rapport à 2023 (44 %). La Thaïlande, quant à elle, accuse un recul plus marqué : sa contribution tombe de 38 % à 31,6 %. Cette redistribution profite au Cambodge, dont la présence sur le marché s'affirme : sa part grimpe à 25,2 %, contre 16,9 % en 2023.

À eux trois, ces pays représentent 99,1 % des volumes de riz importés à Mayotte.

Source : Douanes – Nomenclature SH 1006, traitement DAAF Mayotte.

LES IMPORTATIONS AGRICOLES



Mayotte structure sa production avicole pour répondre à une demande encore largement couverte par l'importation

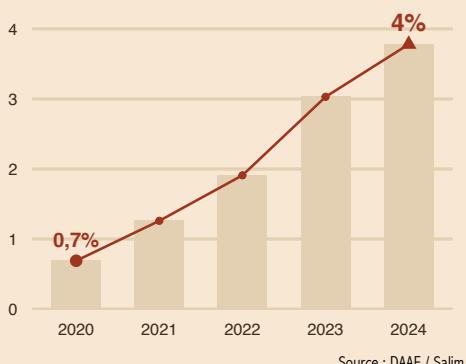
Les importations de volaille augmentent de plus de 50 % en dix ans



Sur la période 2014–2024, les importations de viande de volaille vers Mayotte enregistrent une progression globale de **+53,6 %**, passant de 11 359 tonnes en 2014 à 17 447 tonnes en 2024.

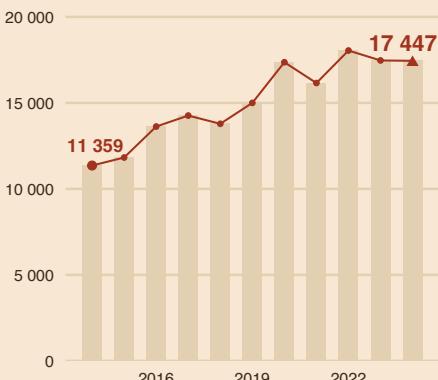
Cette croissance s'est inscrite dans une tendance haussière marquée, avec un taux de croissance annuel moyen de +4,4 %. Après un pic atteint en 2022 (**18 045 tonnes**), les volumes importés connaissent une phase de stabilisation autour de 17 450 tonnes depuis 2023.

Le taux de couverture progresse



Cette progression, encore limitée au regard des besoins, marque une dynamique encourageante vers une autonomie alimentaire renforcée.

La dépendance de Mayotte aux importations ne faiblit pas



AVM, un moteur de la souveraineté alimentaire

La filière volaille est aujourd'hui la mieux structurée du secteur agricole à Mayotte. Elle représente un levier stratégique pour réduire la dépendance aux importations et renforcer la sécurité alimentaire du territoire.

L'[Abattoir de Volailles de Mayotte \(AVM\)](#), acteur central de cette dynamique, a vu sa production passer de 120 tonnes en 2020 à **660 tonnes en 2024**. Cette hausse a porté la couverture des besoins locaux de 0,7 % à 4 %.

Ce développement a été rendu possible grâce à un accompagnement fort du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), qui a soutenu la mise en place d'une chaîne de production intégrée, allant de l'élevage jusqu'au conditionnement et du POSEI pour la transformation et la commercialisation.

Source : Données issues du code SH 0207 (« viandes et abats de volailles »), exprimées en masse (tonnes), conformément aux mémentos précédents. Ce choix permet d'assurer la cohérence méthodologique dans le calcul des taux de couverture. Les résultats peuvent différer légèrement de ceux produits par le SSP, qui mobilise le code GNS (« viandes et préparations de volaille ») et une autre unité de mesure.

LES IMPORTATIONS AGRICOLES

Les fournisseurs européens assurent l'essentiel des importations de volaille en 2024



Source : Douanes – SICIA – code nomenclature douanière 02.

France et Pologne dominent les importations de volaille

En 2024, la Pologne demeure le principal fournisseur de volailles avec 41,1 % des volumes importés, en légère hausse par rapport à 2023 (+3,5 %). La France hexagonale, deuxième partenaire, représente 24,3 % du total, enregistrant une légère baisse (-1,2 %).

Des partenaires européens bien établis

Les Pays-Bas (10,3 % ; +2,4 %), la Belgique (5,4 % ; +1,3 %) et l'Autriche (5,2 % ; +10,3 %) confirment leur rôle clé dans les échanges. L'Espagne progresse à 3,7 % (+19,3 %), tandis que le Brésil, bien qu'encore significatif avec 4,2 %, recule fortement (-32,5 %).

LES IMPORTATIONS AGRICOLES



Les importations de fruits¹ s'intensifient et se concentrent autour des agrumes et des pommes

Les volumes importés de fruits ont presque quadruplé en dix ans

En 2014, un peu plus de 1 300 tonnes de fruits étaient importées sur le territoire. Dix ans plus tard, ce chiffre atteint près de 4 900 tonnes, soit presque quatre fois plus.

Entre 2014 et 2018, les volumes importés progressent de manière irrégulière, sans excéder 2 500 tonnes. À partir de 2019, la hausse s'accélère, conduisant à un pic en 2021 avec 5 054 tonnes, soit une augmentation de 28,9 % en glissement annuel. Les importations diminuent ensuite sur deux années consécutives (-3 % en 2022, puis -16,7 % en 2023), atteignant un point bas à 4 081 tonnes. Il s'agit d'une baisse importante, qui ne remet toutefois pas en cause la tendance de fond, confirmée dès 2024 par un rebond (+19,5 %) ramenant les volumes à un niveau quasiment comparable à celui de 2021.

Top 4 des fruits importés : Mayotte importe principalement des agrumes et des pommes en 2024

Agrumes	2 390 t
Pommes	1 445 t
Poires	312 t
Raisins de table	192 t

Source : Douanes – Nomenclature SH 08, traitement DAAF Mayotte.

¹Les données utilisées dans cette analyse se rapportent à la nomenclature douanière SH 08, qui regroupe l'ensemble des fruits comestibles, qu'ils soient frais, secs, congelés ou transformés, ainsi que certains produits non destinés à la consommation humaine, comme les écorces d'agrumes et de melons. Bien qu'une distinction plus fine soit possible via les sous-catégories de la nomenclature, les regroupements peuvent varier selon les méthodes employées par les différentes DAAF. Afin de garantir la cohérence et la comparabilité des données, il a été choisi de conserver le niveau agrégé de la catégorie SH 08.

Les importations de fruits rebondissent après une baisse en 2022–2023



Les agrumes forment le principal poste d'importation de fruits à Mayotte

En 2024, près d'un fruit importé sur deux est un agrume. Les mandarines, en particulier, dominent les importations avec environ 32 % du total. Les pommes, très consommées à Mayotte, arrivent en deuxième position, avec 30 % des volumes. Quant aux poires et aux raisins de table, produits plus saisonniers mais appréciés, leurs parts restent modestes, avec respectivement 6 % et 4 % des quantités.

LES IMPORTATIONS AGRICOLES

L'Afrique du Sud alimente plus de la moitié du marché des fruits importés à Mayotte, reflet d'une proximité régionale forte

Mayotte entretient une relation de premier plan avec l'Afrique du Sud

En 2024, plus de la moitié des volumes de fruits importés provenaient d'Afrique du Sud. Cette prépondérance résulte de sa contribution importante, en progression constante ces dernières années, aux principaux postes d'importation, dans lesquels le pays figure parmi les plus grands producteurs à l'échelle mondiale. En effet, un peu plus de la moitié des agrumes expédiés vers Mayotte en sont issus, tout comme environ 71 % des pommes, la quasi-totalité des poires et près de la moitié des raisins de table.

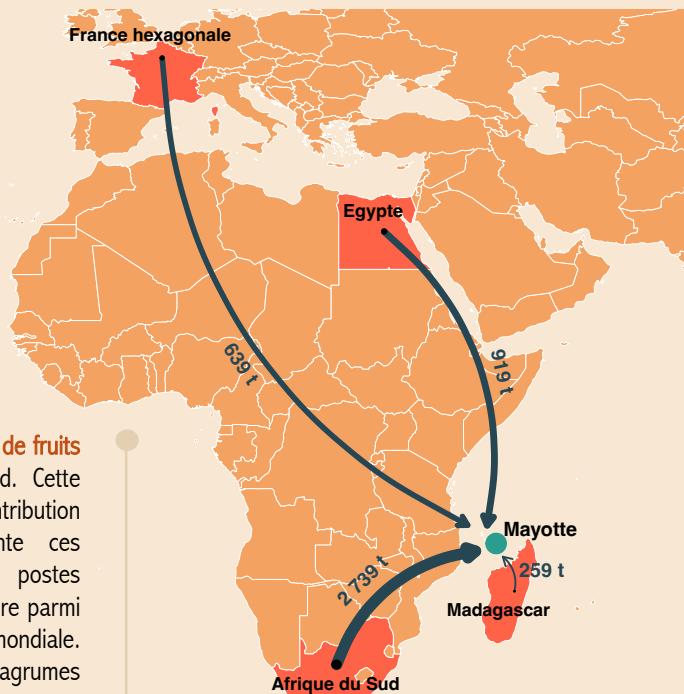
Sur l'année, les importations de fruits en provenance d'Afrique du Sud ont nettement augmenté sur ces postes : +64,9 % pour les agrumes, +31 % pour les pommes et +58,1 % pour les poires, contribuant ainsi de manière significative à la croissance globale des quantités importées (+19,5 %).

Cette hausse conjointe renforce le statut de ce principal exportateur, capable de répondre avec régularité à plusieurs segments du marché.

Source : Douanes – Nomenclature SH 08, traitement DAAF Mayotte.

1 Les données utilisées dans cette analyse se rapportent à la nomenclature douanière SH 08, qui regroupe l'ensemble des fruits comestibles, qu'ils soient frais, secs, congelés ou transformés, ainsi que certains produits non destinés à la consommation humaine, comme les écorces d'agrumes et de melons.

Bien qu'une distinction plus fine soit possible via les sous-catégories de la nomenclature, les regroupements peuvent varier selon les méthodes employées par les différentes DAAF. Afin de garantir la cohérence et la comparabilité des données, il a été choisi de conserver le niveau agrégé de la catégorie SH 08.



L'Égypte confirme sa constance dans l'exportation d'agrumes

Deuxième fournisseur de fruits à Mayotte en 2024, l'Égypte représente 18,8 % des volumes importés. Son positionnement repose quasi exclusivement sur les agrumes, qui constituent plus de 90 % des volumes expédiés vers le territoire, sans discontinuer depuis 2014.

L'Égypte complète ainsi l'offre sud-africaine, plus diversifiée. Ensemble, elles renforcent l'ancrage des pays africains dans l'approvisionnement en fruits.

LES IMPORTATIONS AGRICOLES

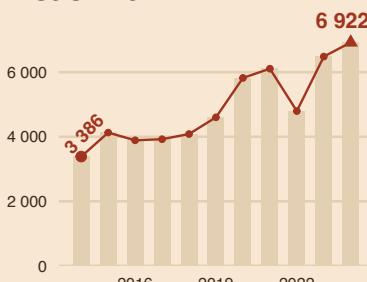
Les importations de légumes battent un nouveau record, dominées par un trio stable

Les légumes importés atteignent un niveau record en 2024

Depuis 2014, les importations de légumes à Mayotte ont presque doublé. Les volumes sont passés de 3 386 tonnes cette année-là à 6 922 tonnes en 2024, soit une progression de 104,4 % sur dix ans.

Un premier bond de plus de 700 tonnes (+21,9 %) entre 2014 et 2015 ouvre la période, suivi d'une phase de stabilité autour de 4 000 tonnes durant trois ans. La tendance repart en 2019 (+12,7 %), avant une nette accélération en 2020 (+26,5 %), portant les importations à 5 822 tonnes. En 2021, les volumes culminent à un premier sommet de 6 108 tonnes, avant de flétrir l'année suivante : seulement 4 795 tonnes en 2022, soit une baisse de 21,5 % en un an. En 2023, le mouvement s'inverse (+35,2 %), et se poursuit en 2024, où le niveau atteint 6 922 tonnes (+6,8 % sur un an), un record sur l'ensemble de la période.

Les volumes importés atteignent un sommet en 2024



Source : Douanes – Nomenclature SH 07, traitement DAAF Mayotte.

¹Les données utilisées dans cette analyse se rapportent à la nomenclature douanière SH 07, qui regroupe qui regroupe l'ensemble des légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires, qu'ils soient frais, réfrigérés, congelés, séchés ou provisoirement conservés, ainsi que certains produits non destinés à la consommation humaine. Bien qu'une distinction plus fine soit possible via les sous-catégories de la nomenclature, les regroupements peuvent varier selon les méthodes employées par les différentes DAAF. Afin de garantir la cohérence et la comparabilité des données, il a été choisi de conserver le niveau agrégé de la catégorie SH 07.



Le taro progresse, l'oignon reste en tête des légumes importés

Avec 32,3 % des volumes en 2024, même si son importation diminue (-8 point par rapport à 2023), **l'oignon reste le légume le plus importé à Mayotte**. Le taro connaît quant à lui une nette progression dans la répartition globale, passant de 15 % à 25 % en un an, ce qui le place en deuxième position.

La pomme de terre complète le trio de tête, avec 18 % des volumes.

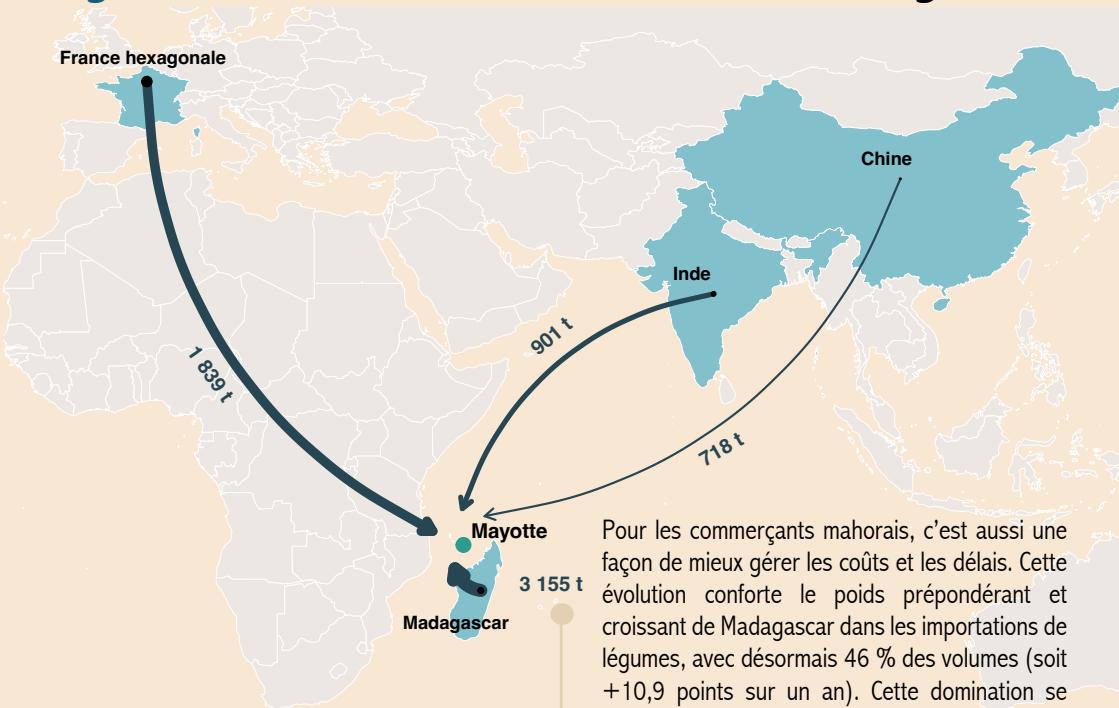
Les légumes surgelés comptent pour 8,9 % du total, devant les carottes et navets (5,2 %) et l'ail, qui pèse 3,1 %.

Oignon, taro et pomme de terre forment le trio de tête

Oignon	2 239 t (32,3%)
Taro	1 731 t (25%)
Pomme de terre	1 245 t (18%)
Légumes surgelés	619 t (8,9%)
Autres	515 t (7,4%)
Carottes et navets	361 t (5,2%)
Ail	213 t (3,1%)

LES IMPORTATIONS AGRICOLES

Si Madagascar nous fournit peu de fruits, la grande île conforte sa place de leader sur les légumes, l'Inde recule sur le marché de l'oignon



Madagascar et la France hexagonale en tête, La chine progresse, l'Inde recule

En 2024, les oignons malgaches se sont imposés sur les étals de Mayotte. Madagascar a pris la première place des fournisseurs, jusque-là occupée par l'Inde, dont les exportations de légumes vers l'île reposaient presque exclusivement sur les oignons. Elle a livré 1 085 tonnes, contre 901 pour son concurrent asiatique, soit une hausse de 15,2 %, tandis que les volumes indiens s'effondraient de 44 %. Ce glissement n'est pas anodin. Il reflète un basculement plus large vers des circuits plus courts, favorisant les partenaires de la région.

Pour les commerçants mahorais, c'est aussi une façon de mieux gérer les coûts et les délais. Cette évolution conforte le poids prépondérant et croissant de Madagascar dans les importations de légumes, avec désormais 46 % des volumes (soit +10,9 points sur un an). Cette domination se vérifie particulièrement dans le cas du taro, un produit presque entièrement monopolisé par ce fournisseur : sur les 1 731 tonnes importées en 2024, 1 712, soit 98,9 %, lui sont attribuées.

En parallèle, la France hexagonale reste un acteur clé de l'approvisionnement mahorais : elle fournit à elle seule 94,5 % des pommes de terre importées et 78 % des légumes surgelés.

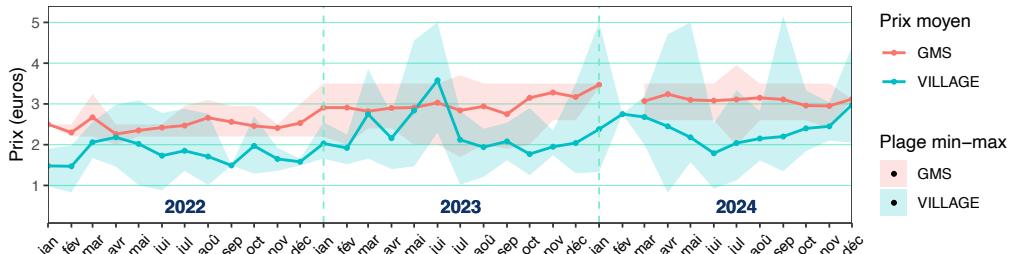
D'autres fournisseurs conservent toutefois des positions fortes sur certains produits bien ciblés. La Chine, par exemple, se distingue sur l'ail, qu'elle fournit à 98,5 %. Elle est également présente sur les carottes et navets, avec 78,2 % des volumes importés, et contribue encore à hauteur de 10,1 % sur les oignons.

L'ÉVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS LOCAUX

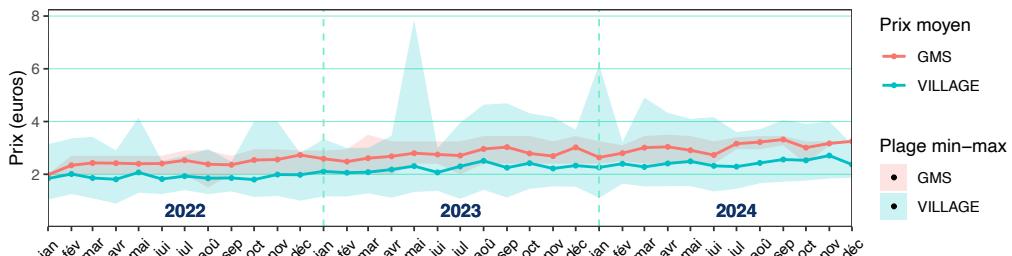
L'évolution mensuelle des prix moyens au kg

La grande distribution reste plus chère et souvent plus volatile que les marchés de village

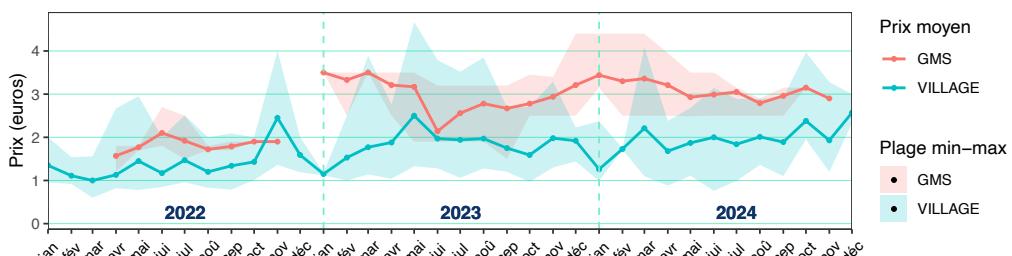
BANANE VERTE



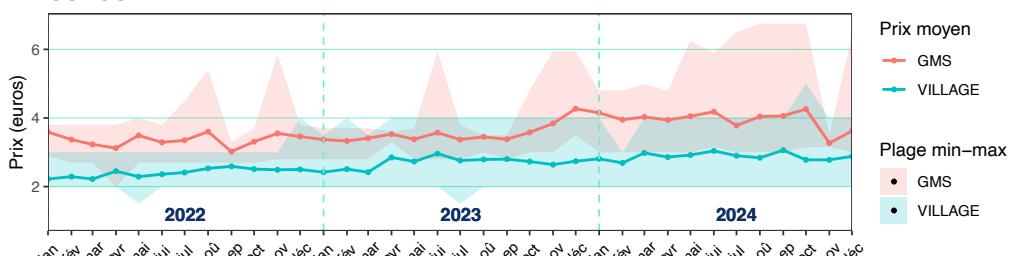
BANANE DESSERT



MANIOC



CONCOMBRE



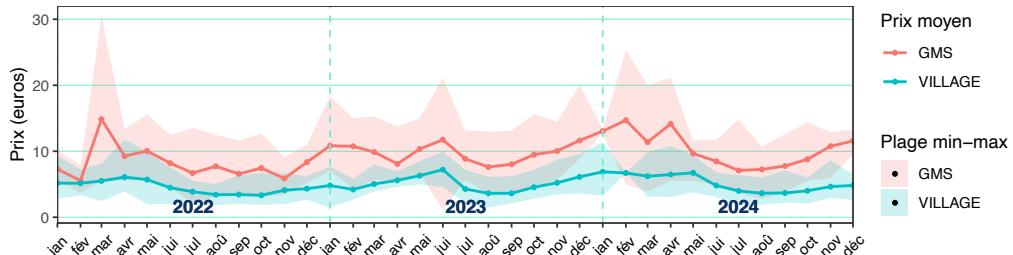
Source : DAAF Mayotte – Mercuriales SISE.

L'ÉVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS LOCAUX

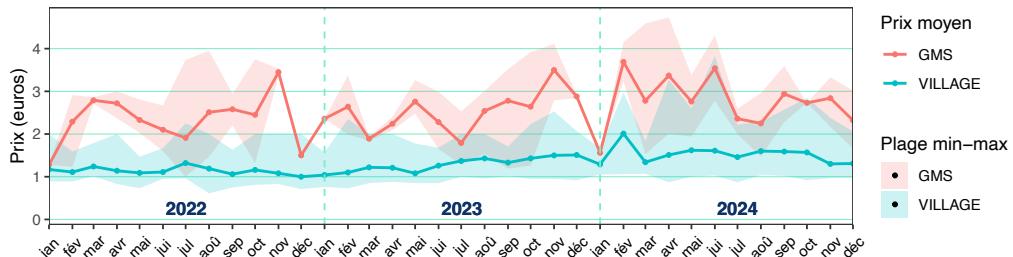
L'évolution mensuelle des prix moyens au kg

La grande distribution reste plus chère et souvent plus volatile que les marchés de village

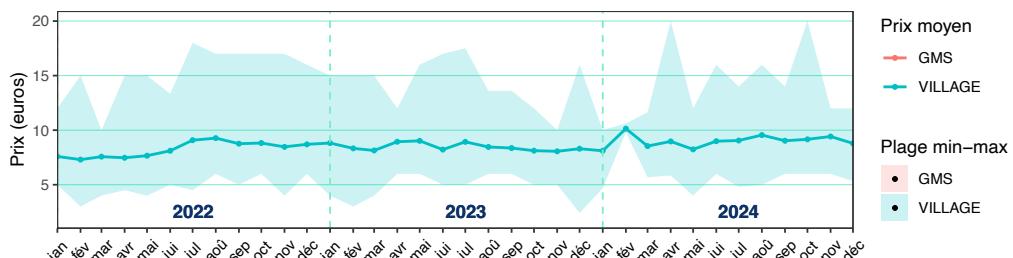
SALADE



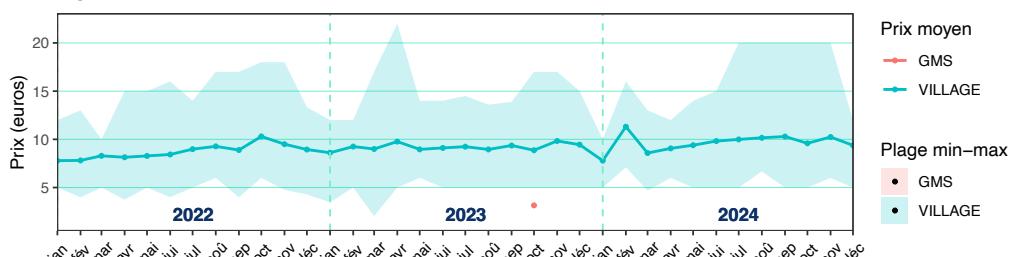
COCO SEC



PURÉE DE PIMENT



ACHARD



LE CONTRÔLE SANITAIRE ANIMAL ET VÉGÉTAL

L'inspection des importations aux frontières

Service de l'Alimentation et contrôles	Envois = Contrôles documentaires	Envois contrôlés (identité + physique)	Lots de produits contrôlés	Lots refusés	Containers contrôlés au port de Longoni	Permis importation délivrés
Produits d'origine végétale	1068	483	6431	0	689	377
Produits d'origine animale	245	122	280	0	245	—
Produits alimentation animale	30	15	30	0	389	—
Total	1343	620	6741	0	1323	377

La santé animale : conformité des établissements

Les résultats des inspections : conformité des établissements

Unité : USPA

Domaine technique	Nombre d'inspections	Résultat			Taux de conformité
		C	NC mineure	NC moyenne	
Alimentation animale, Pharmacie, sous-produuits	0				ND
Protection animale	39*	3	24	10	1
Actions sanitaires en élevage	14**	1	4	4	3
Total SPA	54	4	26	14	4
					7,5 %

*1 inspection non évaluée

**2 inspections non évaluées

Source : DAAF Mayotte – Service de l'Alimentation (SALIM).

LE CONTRÔLE SANITAIRE ANIMAL ET VÉGÉTAL

La sécurité sanitaire des aliments

Les résultats des inspections : conformité des établissements

Domaine technique	Nombre d'inspections	Résultat				Taux de conformité
		C	NC mineure	NC moyenne	NC majeure	
Surveillance régulière nationale	18	4	12	1	1	22 %
Surveillance ponctuelle nationale	153**	0	99	47	5	0 %
Total SSA	171	4	111	48	6	2 %

**2 inspections non évaluées
Source : DAAF Mayotte – Service de l’Alimentation (SALIM).

LE CONTRÔLE SANITAIRE ANIMAL ET VÉGÉTAL

La santé des végétaux : conformité des exploitations en production primaire végétale

Les résultats des inspections : conformité des établissements

Domaine technique	Nombre d'inspections	C	Résultat			Taux de conformité
			NC mineure	NC moyenne	NC majeure	
Intrants (PV4)	43	37	4	2	0	86 %
Paquet hygiène (PV6)	5	3	2	0	0	60 %
SORE (hors programmation)	6	6	0	0	0	100 %
Total SPV	54	46	6	2	0	85 %

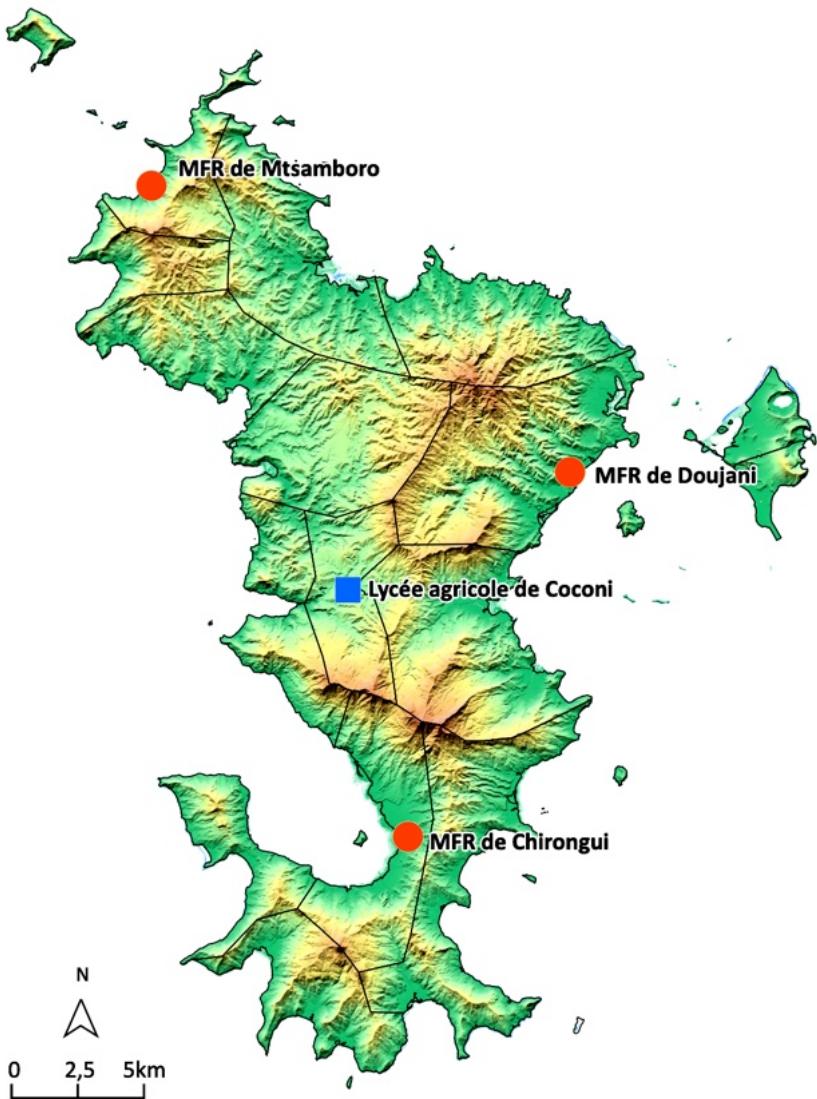
Source : DAAF Mayotte – Service de l’Alimentation (SALIM).

Les missions régaliennes de l'unité Santé et Protection des Végétaux (SPV) consistent à contrôler l'utilisation des intrants dans la profession agricole. Il s'agit de contrôles effectués chez les divers acteurs professionnels du monde agricole mahorais :

- Les contrôles intrants qui se caractérisent par le contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires ainsi que de l'ensemble des pratiques agricoles de l'exploitation. Ces derniers sont réalisés chez
 - Les distributeurs agréés de produits phytopharmaceutiques (PPP) ;
 - Les applicateurs en fumigation
 - Les exploitants agricoles déclarés.
- De plus, via des inspections chez les agriculteurs déclarés, l'USPV procède à des prélèvements de produits végétaux en production primaire pour la recherche de résidus de PPP. Ces prélèvements sont réalisés en s'appuyant sur des analyses effectuées par des laboratoires agréés situés sur le territoire national. Il s'agit du Plan de Contrôle et Plan de Surveillance (PSPC) des résidus phytopharmaceutiques.
- Ensuite, les contrôles des Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH, PV6) vérifient l'ensemble des conditions d'hygiène agricole, de la plantation à la récolte des fruits et légumes (arrosage, transport, lavage des fruits et légumes etc.).
- Enfin, les inspections Surveillance des Organismes Réglementés Émergents (SORE) consistent à contrôler les serres de productions de plants sains et à effectuer le suivi sanitaire des cultures vis-à-vis des organismes nuisibles (insectes, maladies, champignons).

L'ENSEIGNEMENT ET L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Une bonne répartition territoriale des établissements de formation de l'enseignement agricole



MFR : maison familiale rurale

Source : DAAF Mayotte – Service Formation et développement (SFD).

L'ENSEIGNEMENT ET L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

La formation agricole initiale publique

Section	2023 (effectif)	2024 (effectif)	Déférence (en nombre)
Cycle orientation, collège 4ème Enseignement Agricole	22	24	2
Cycle orientation, collège 3ème Enseignement Agricole	27	24	-3
Total Cycle orientation, collège 4ème et 3ème EA	49	48	-1
CAPA 1/2 Agriculture des régions chaudes	31	26	-5
CAPA 2/2 Agriculture des régions chaudes	27	23	-4
CAPA 1/2 SAPVER (service aux personnes et vente en espace rural)	33	29	-2
CAPA 2/2 SAPVER	21	28	7
TOTAL CAPA	112	106	-6
Seconde Pro 1/1 Production conduite cultures élevages	15	14	-1
Seconde Pro 1/1 Production horticulture	16	19	3
Seconde Pro 1/1 Serv Pers et Territoires	31	27	-4
Total Seconde Professionnelle	62	60	-2
Total Seconde GT	29	28	-1
BAC PRO 1/2 Conduite et gestion de l'entreprise agricole	12	12	0
BAC PRO 2/2 Conduite et gestion de l'entreprise agricole	9	10	1
BAC PRO 1/2 Conduite Prod horticoles	19	12	-7
BAC PRO 2/2 Conduite Prod horticoles	11	12	1
BAC PRO 1/2 Serv Pers Territoires	32	31	-1
BAC PRO 2/2 Serv Pers Territoires	26	31	5
Total BAC PRO	109	108	-1
BAC TECHNO 1/2 STAV (aménagement) (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)	27	27	0
BAC TECHNO 2/2 STAV (aménagement)	22	19	-3
Total BAC TECHNO	49	46	-3
BTSA 1/2 DATR (développement animation des territoires ruraux)	27	25	-2
BTSA 2/2 DATR	23	30	7
Total BTSA	50	55	5
Total Public	460	451	-9

Source : DAAF Mayotte – Service Formation et développement (SFD).

L'ENSEIGNEMENT ET L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

La formation agricole initiale privée : Maisons Familiales Rurales (MFR)

M F R	Section	2023 (effectif)	2024 (effectif)	Différence (en nombre)
Cycle orientation, collège 4ème EA	41	23	-18	
Cycle orientation, collège 3ème EA	43	47	4	
Total Cycle orientation, collège 4ème et 3ème EA	84	70	-14	
CAPA 1/2 Métiers de l'agriculture (arboriculture)	26	22	-4	
CAPA 2/2 Métiers de l'agriculture (arboriculture)	22	21	-1	
Total CAPA Métiers de l'agriculture (arboriculture)	48	43	-5	
Seconde Pro 1/1 Production conduite cultures élevages	24	26	2	
BAC Pro 1/2		19	18	
Total MFR Mtsamboro	156	158	2	

M F R C H I R O N G U I	Section	2023 (effectif)	2024 (effectif)	Différence (en nombre)
Cycle orientation, collège 4ème EA	22	21	-1	
Cycle orientation, collège 3ème EA	21	20	-1	
Total Cycle orientation, collège 4ème et 3ème EA	43	41	-2	
CAPA 1/2 Métiers de l'agriculture (arboriculture)	24	19	-5	
CAPA 2/2 Métiers de l'agriculture (arboriculture)	17	18	1	
Total CAPA Métiers de l'agriculture (arboriculture)	41	37	-4	
Total MFR Chirongui	84	78	-6	

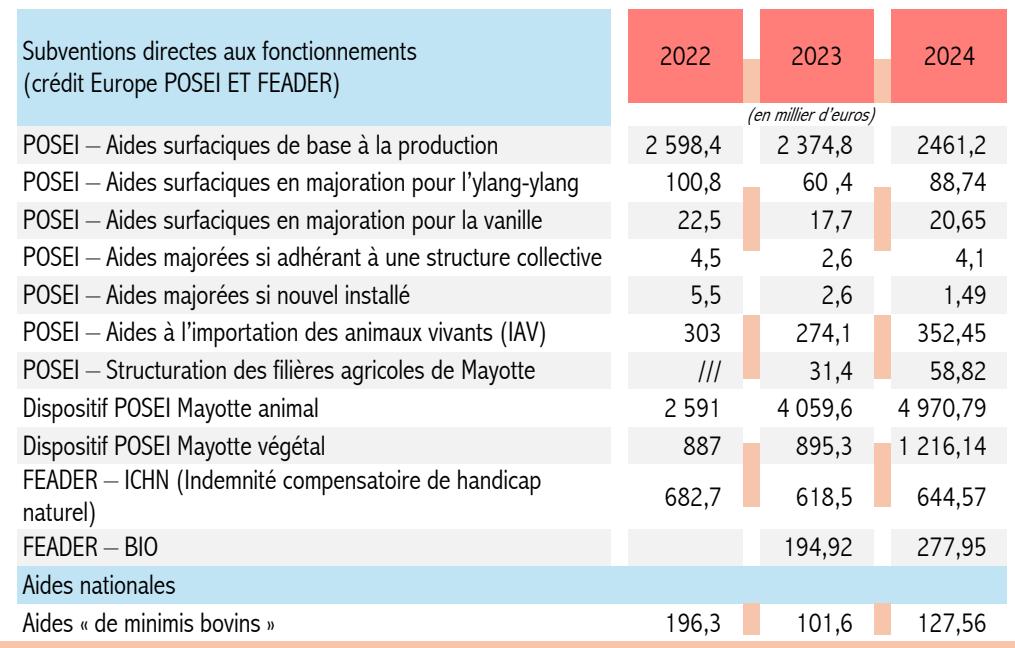
M F R E S T	Section	2023 (effectif)	2024 (effectif)	Différence (en nombre)
Cycle orientation, collège 4ème EA	23	19	-4	
Cycle orientation, collège 3ème EA	30	20	-10	
Total Cycle orientation, collège 4ème et 3ème EA	53	39	-14	
CAPA 1/2 SAPVER	18	18	0	
Total CAPA SAPVER	18	18	0	
Total MFR EST (DOUJANI)	71	57	-14	

Source : DAAF Mayotte – Service Formation et développement (SFD).

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Les aides publiques en faveur du développement rural

En 2024, les subventions directes à la production agricole à Mayotte ont atteint 10,2 millions d'euros, soit près de 1,6 million de plus qu'en 2023



Sources : DAAF Mayotte – Service Europe et Programmation (SEP) / Service Économie Agricole (SEA).

Nombre de dossiers bénéficiant de la majoration

Année de campagne considérée	Nombre de dossiers	Vanille		Ylang-ylang		Structure collective		Jeune agriculteur	
		total	%	total	%	total	%	total	%
2022	1 931	85	4,4	77	3,99	43	2,23	4	0,21
2023	1 702	62	3,6	43	2,5	26	1,5	3	0,18
2024	1 704	79	4,6 %	62	3,6 %	41	2,4 %	2	0,1 %



L'agriculture bio gagne du terrain :
34 dossiers en 2024, contre 23 un an plus tôt.

Sources : DAAF Mayotte – Service Économie Agricole (SEA).

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Les aides publiques en faveur du développement rural ont mobilisé plus de 130 millions d'euros en 2024

Subventions aux investissements (crédits FEADER, ODEADOM, MASA et CD) sur le programme de développement rural (2014-2022) avec des paiements de l'organisme payeur qui s'étaleront jusqu'en 2025.	Engagées au 31/12/2024 (en milliers d'euros)	Payées au 31/12/2024 (en milliers d'euros)
Installation des jeunes agriculteurs et développement des petites exploitations agricoles (TO* 611 - 631)	402,8	312,9
Modernisation des exploitations pour la production (TO 411)	18 242,9	8 628,6
Formation, information, démonstration et conseils aux agriculteurs (TO 111 - 121 - Mesure 2)	4 837,3	2 210,4
Modernisation pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (TO 421 - 423)	12 989,9	10 283,7
Structuration des filières animales et végétales (TO 16.2 -16.4 - 911)	6 073,3	3 165,9
Innovation et transferts dans l'agriculture (prg RITA) (TO16.1)	7 706,9	5 600,1
Station de traitement des eaux industrielles (TO 433)	808,6	790,5
Pistes rurales et accès à l'eau (TO 431 - 432)	9 200,2	6 322,2
Forêts et environnement (TO 16.5 - 441 - 711 - 761 - Mesure 8)	15 845,3	9 425,1
Programme LEADER (TO 19.2)	5 411,8	3 697,2
Services de bases en communes et agro-tourisme (TO 721 - 741 - 751)	44 982,9	18 591,2
Préparation et mise en œuvre du PDR (TO 20)	2 837,7	2 603,1
Aides Covid (TO 21.1 - 21.2)	823,0	797,0
Total des subventions	130 162,60	72 427,90

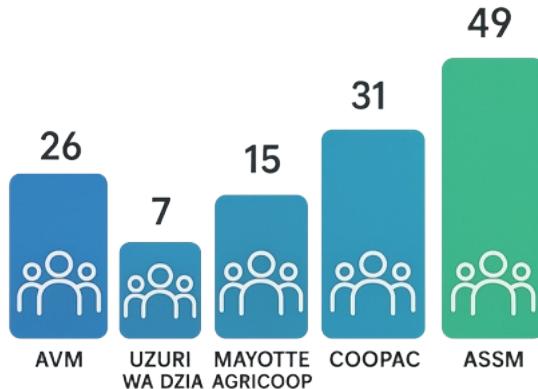
*Type d'Opération

Source : DAAF Mayotte – Service Europe et Programmation (SEP).

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Structuration agricole : 168 engagés dont 40 dans les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Nombre d'adhérents dans les structures collectives agréées uniquement au niveau du POSEI



Nombre d'adhérents agrément GIEE



Sources : DAAF Mayotte – Service Économie Agricole (SEA).

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

L'aménagement du territoire et la forêt

Service SDTR	2021	2022	2023	2024
Nombre de déplacements terrain	154	193	206	171
Demandes de défrichement	8	11	16	10
Demandes d'incinération de végétaux	1	0	1	0
Détections de charbonnières	7	16	10	22
Destructions de charbonnières	5	11	7	15
Volume détruit	225 m ³	593 m ³	570 m ³	1280m ³
Constats de démarrage de feux	4	18	16	12 dont 44,29 ha
Procès-verbaux	5	0	1	1
Patrouilles communes	12	10	10	9
Réhabilitations	10	13	14	13
Surface détruite	12,07 ha	29 ha	50 ha	31,04 ha
Autorisations administratives (coupes, défrichements)	9	10 dont 8 favorables	–	4 dont 3 favorables

Voiries rurales

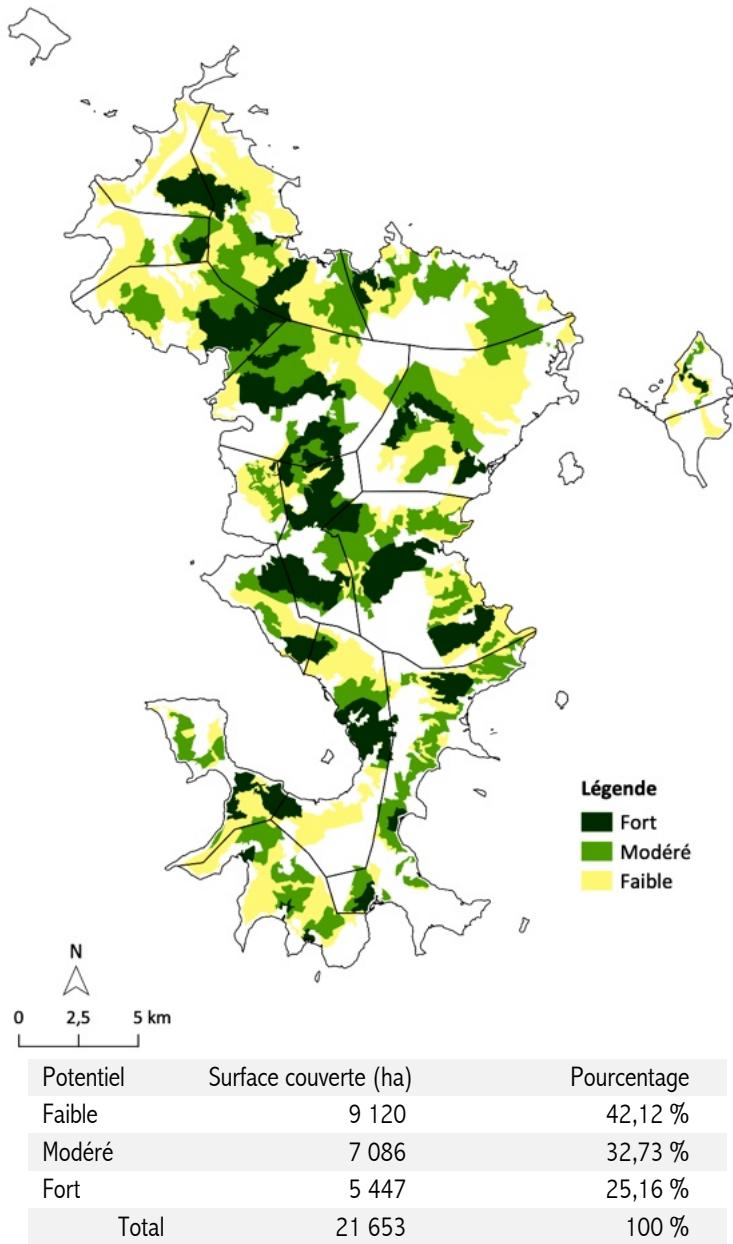
Piste Mavingoni	–	–	–	–
Piste Dembéri	5,281 km; 3184 k€	–	–	–
Piste Voudzé	–	–	–	–

Source : DAAF Mayotte – Service Développement des Territoires Ruraux (SDTR).

– : pas de donnée.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

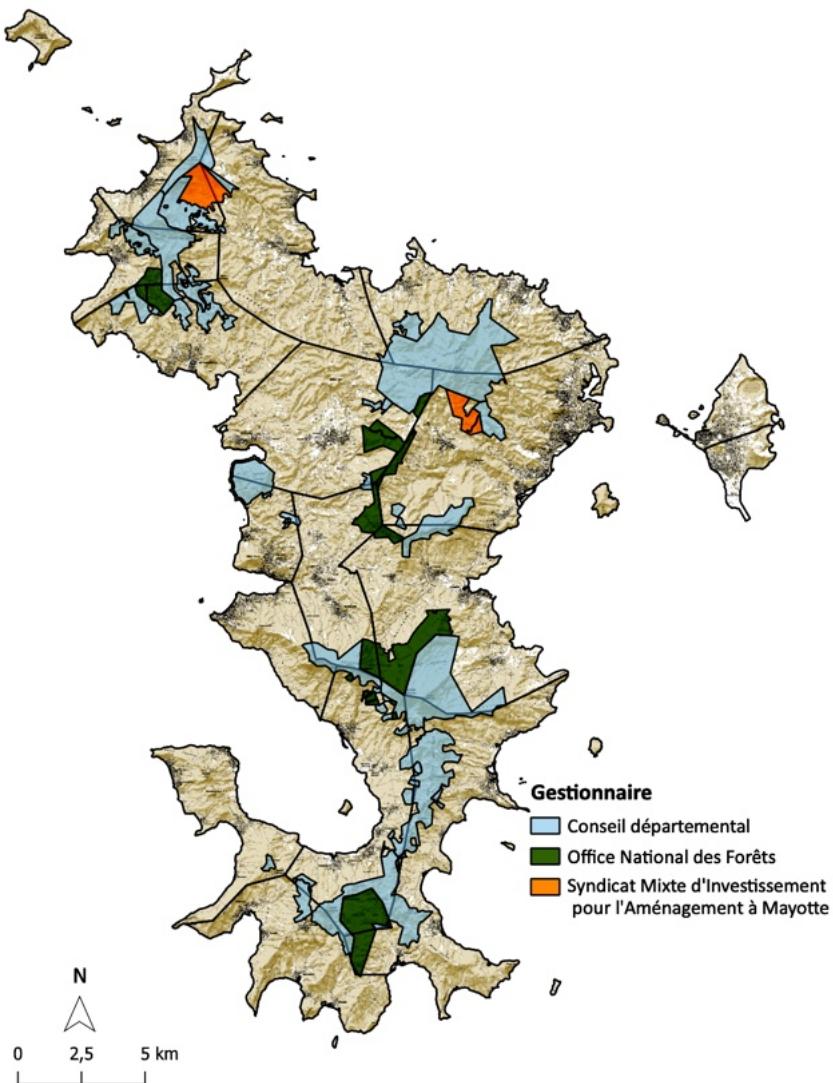
Le schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte (2011)



Source : CDM /SDAARM 2011.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

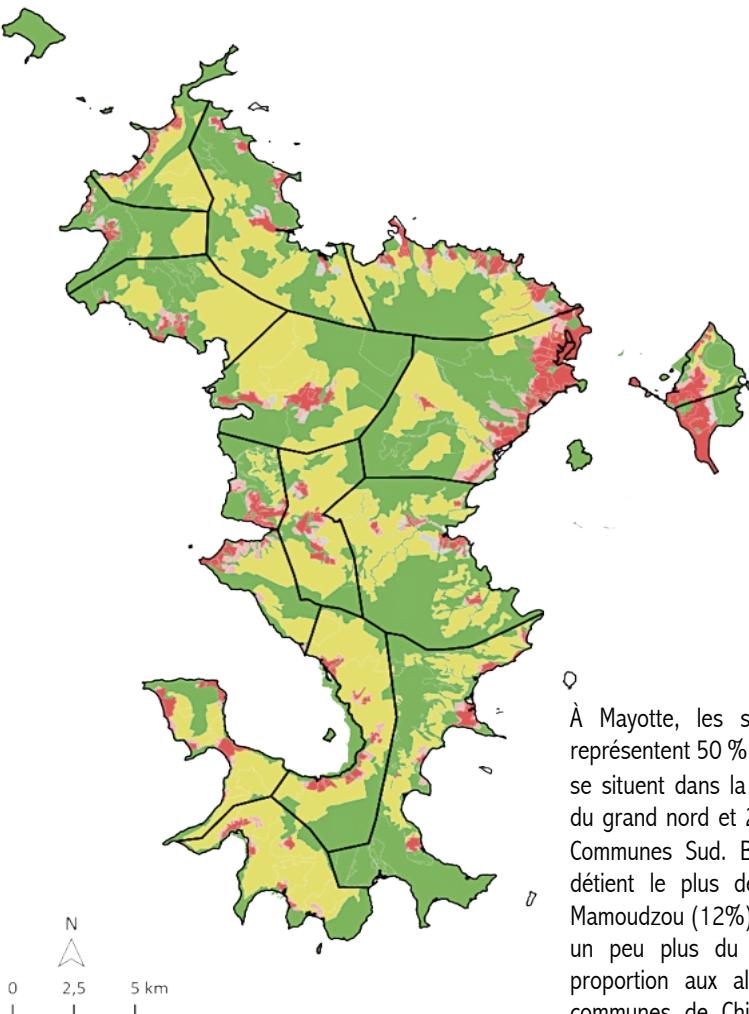
La forêt soumise au régime forestier



Source : CDM – ONF – SMIAM.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Les plans locaux d'urbanisme



Légende

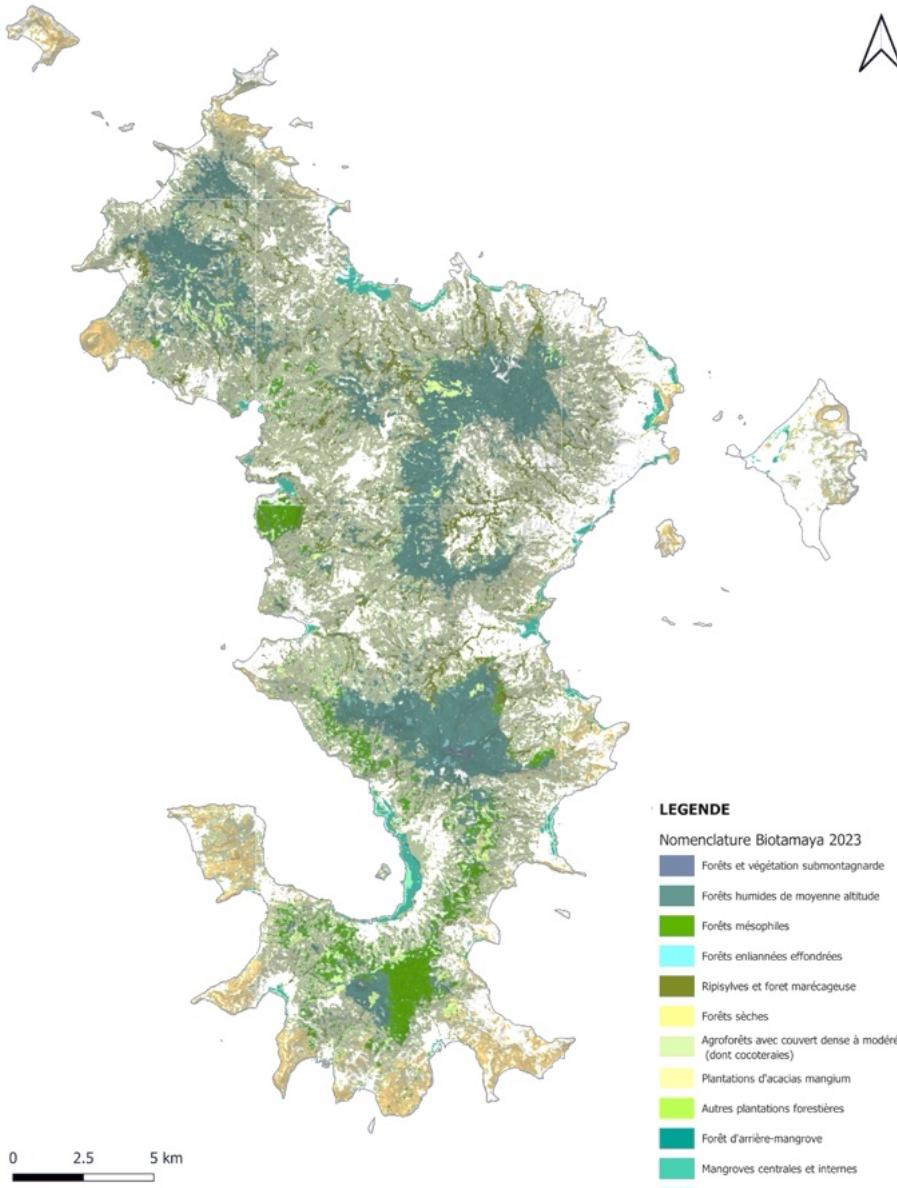
- urbanisé
- à urbaniser alternative
- à urbaniser bloquée
- agricole
- naturelle

À Mayotte, les surfaces en zones naturelles représentent 50 % du territoire. Parmi elles, 25 % se situent dans la Communauté d'Agglomération du grand nord et 24 % dans la Communauté de Communes Sud. Bandréle est la commune qui détient le plus de surfaces (13%), suivie de Mamoudzou (12%). Les zones agricoles occupent un peu plus du tiers du territoire avec une proportion aux alentours de 10 % dans les communes de Chirongui, Dembéni, Tsingoni et Kani-Kéli. Enfin, 7 % des terres sont des zones urbanisées situées majoritairement sur les littoraux. À noter que tous les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont en cours de révision via des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux tenant lieu de programmes locaux de l'Habitat (PLUIH) à l'échelle des 5 intercommunalités.

Source : DEAL, 2020, BD TOPO 2022.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

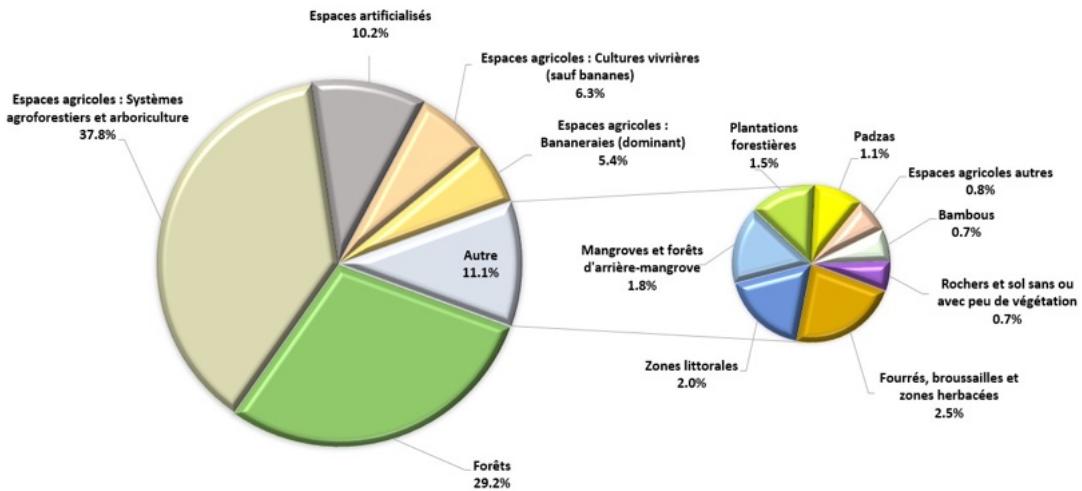
La base de données de référence de l'occupation du sol (CIRAD) Mayotte – 2023 –



LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

La base de données de référence de l'occupation du sol (CIRAD) Mayotte – 2023 –

OCCUPATION DU SOL EN % DU TERRITOIRE - BIOTAMAYA 2023



© BIOTAMAYA 2023 (CIRAD).

© DAAF Mayotte – Service Développement des Territoires Ruraux (SDTR).

LE RÉFÉRENTIEL HYDROGÉOLOGIQUE DE MAYOTTE

Les entités hydrogéologiques BDLISA (Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères)

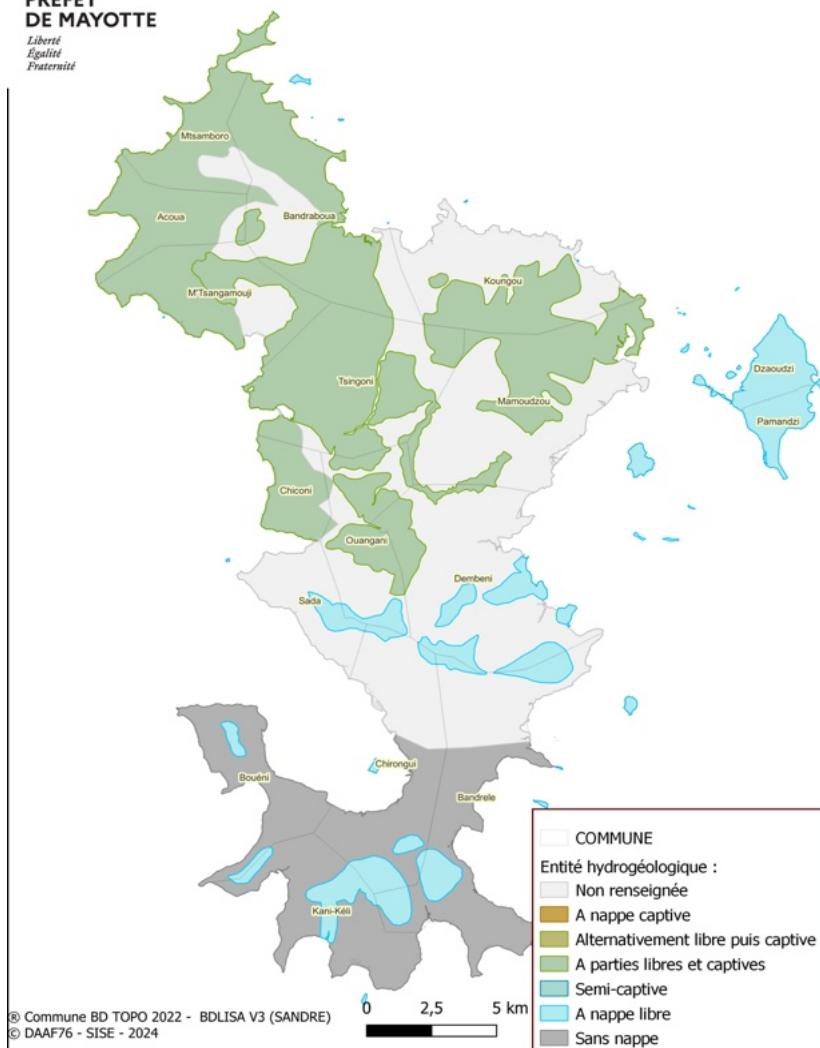
Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères - BDLISA : Entité hydrogéologique

(<https://bdlisa.caufrance.fr/>)



PRÉFET
DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité



LE RÉFÉRENTIEL HYDROGÉOLOGIQUE DE MAYOTTE

Les unités aquifères BDLISA (Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères)

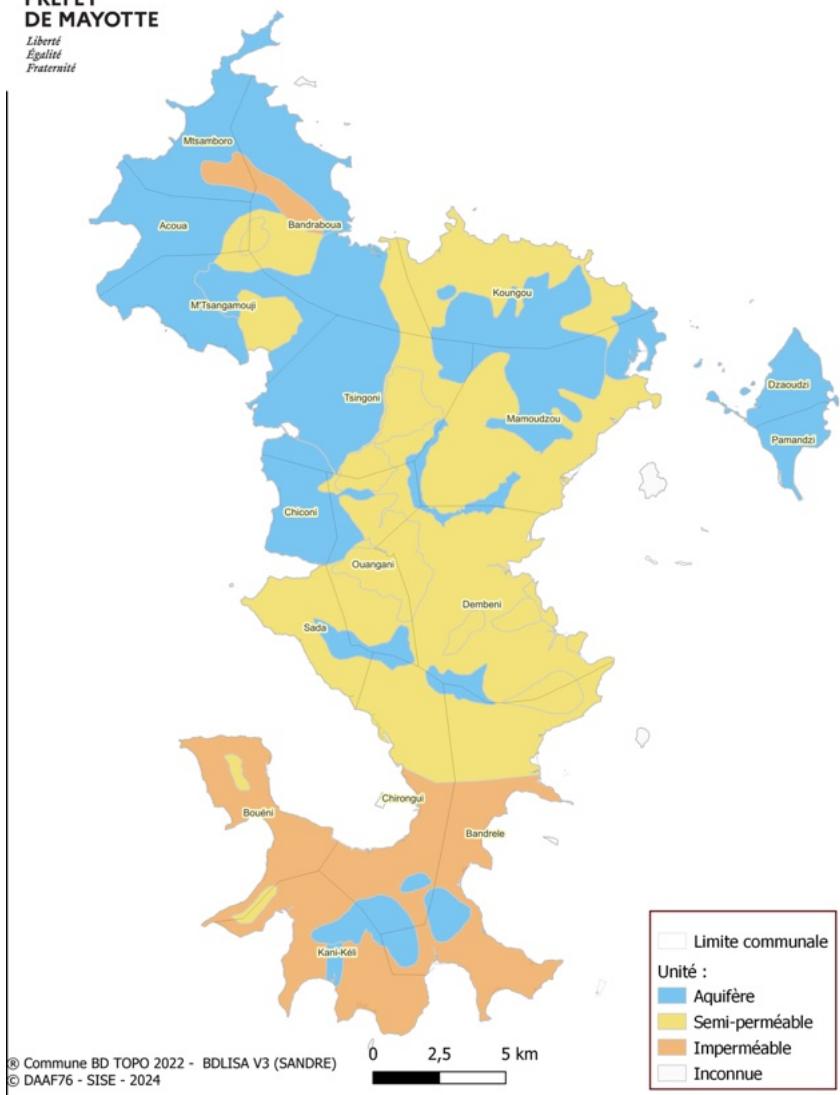
Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères - BDLISA : Unités aquifères



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

(<https://bdlisa.eaufrance.fr/>)



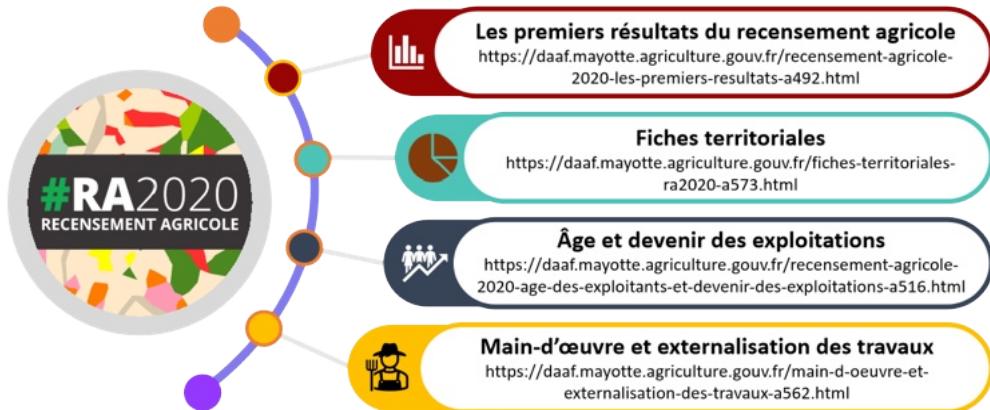


NOTES

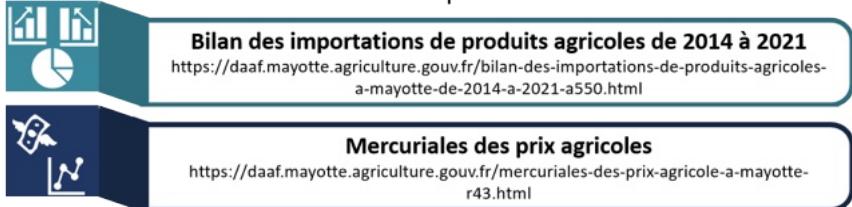


Retrouvez toute la statistique agricole dans la rubrique « Statistique » du site de la DAAF de Mayotte :

<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/statistiques-r21.html>



Autres publications :



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte
Service de l'Information Statistique et Économique

Rue Mariázé - BP 103 – 97 600 Mamoudzou MAYOTTE

Tél : 02 69 61 12 13 – Fax : 02 69 61 10 31

Courriel : sise.daaf976@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Bastien CHALAGIRAUD

Rédacteur en chef : Hamidou DIOP

Rédaction : Haïra YOUSOUFFOU, Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT, Dhinou-Rainy YVES

Impression : SISE – DAAF – MAYOTTE

Dépôt légal : à parution